

Secrétariat général

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Sous-direction des évaluations et de la performance scolaire

DEPP B

n° DEPP-D2025-005404

Affaire suivie par :

Thierry Rocher

Tél : 01 55 55 77 14

Mél : depp.sdir.evaluations@education.gouv.fr

61-65 rue Dutot
75732 Paris Cedex15

Paris, le 06/06/2025

La directrice

à

Mesdames les rectrices et
Messieurs les recteurs d'académie

Objet : Evaluations repères en début de CP, de CE1, de CE2, de CM1 et de CM2 - septembre 2025

A la rentrée 2025, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) reconduit le dispositif d'évaluation des élèves en début de CP, de CE1, de CE2, de CM1 et de CM2. Ces évaluations vont permettre d'aider à identifier les besoins individuels et collectifs des élèves.

Cette note fait le point sur ces dispositifs et vous propose les éléments à communiquer aux écoles.

Ces évaluations concernent toutes les écoles du secteur public et du secteur privé sous contrat. L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs standardisés sur certaines compétences pour chacun de leurs élèves de CP, de CE1, de CE2, de CM1 et de CM2 afin qu'elles puissent mieux les accompagner dans leurs apprentissages.

Comme les années précédentes, des éléments complémentaires, concernant les restitutions des résultats destinées aux parents, seront proposés via un lien vers le site du ministère. Cette page permettra aux parents qui le souhaitent d'accéder à un descriptif précis des exercices constitutifs de ces évaluations et du sens du positionnement de leur enfant.

Les évaluations seront conduites **entre le lundi 8 et le vendredi 19 septembre 2025**. Tous les élèves de CP, de CE1, de CE2, de CM1 et de CM2 sont concernés, qu'ils soient accueillis dans une classe à simple niveau ou dans une classe à niveaux multiples. Chaque élève sera évalué en maîtrise de la langue française (trois séquences) et en mathématiques (deux séquences).

La passation des épreuves (à planifier idéalement de manière non consécutive) sera organisée selon les modalités qui seront fournies dans les guides de l'évaluation.

Les modalités d'impression et de livraison des cahiers ont été précisées dans le courrier adressé aux secrétaires généraux d'académie.

Le portail de **saisie des évaluations** sera ouvert aux enseignants du **lundi 8 au vendredi 26 septembre 2025**. Ce portail, accessible via l'adresse www.evaluations-reperes.fr permet, dans un premier temps, de saisir les réponses des élèves et, dans un second temps, d'accéder aux résultats des élèves de leur classe.

J'attire votre attention sur le fait que, afin que chaque école puisse disposer, au moment de la saisie, de l'ensemble des élèves inscrits, il est nécessaire que l'application ONDE soit correctement renseignée en amont.

Afin de déployer le dispositif, une attention toute particulière est portée à la communication avec les académies.

A cet effet, un **séminaire des correspondants académiques** pour le premier degré se tiendra à distance le **lundi 23 juin 2025**.

Cette évaluation est conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Je vous remercie du concours que vous apporterez pour mener à bien cette campagne d'évaluation dans votre académie et vous assure de l'entièvre disponibilité de mes services.

La directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance


Magda TOMASINI